

de droite ou de gauche, mais je ne me ferai pas accuser de conservateur. Il y a dans cette Chambre des communes des gens des 10 provinces canadiennes. Ils se prennent pour qui ce parti démocratique-là pour croire que tout le monde doit penser la même chose. Je ne connais pas l'orientation sexuelle de mon cher collègue, mais je ne suis pas sûr que si elle est marginale tout le monde va être marginal comme lui.

C'est cela le Nouveau parti démocratique qui essaie d'imprimer à tout le monde les mêmes valeurs! Moi, madame la Présidente, je suis heureux de participer à un parti politique qui permet à des gens de parler, de comprendre, de se faire valoir, de discuter, puis après cela de dire: Bon, on va prendre un vote maintenant, puis c'est quelle valeur qui va gagner. Puis je n'ai absolument pas de honte à croire qu'au Nouveau parti démocratique, eux autres s'ils ont découvert la vérité, et s'ils la développent en masse, je suis bien content pour eux. Mais je ne suis pas sûr et on n'est pas loin de croire, étant donné ce qui se passe actuellement au Québec, que cela achève leur belle unanimité.

Donc, je reviens à mon point, madame la Présidente, on est une société ou on est une Chambre, la plus haute Chambre du Canada. Je pense qu'on devrait s'attaquer à des choses qui chambardent nos valeurs plutôt que d'essayer d'hierarchiser dans quelle sorte de punition je vais braquer quelqu'un qui fait un geste répréhensible. Je répète ma première phrase, madame la Présidente: Peut-on être pour ou contre l'avortement? Je pense qu'on doit être contre, mais de là à tuer quelqu'un, par exemple, c'est une autre paire de manches.

• (1750)

[Traduction]

**M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Madame la Présidente, ce débat va au coeur même de la question fondamentale du sens que nous donnons à la notion de vie. Je connais de nombreux Canadiens convaincus de l'une ou de l'autre thèse. Je les aime et je les admire. Ce sont des gens honnêtes, des gens bien, des gens qui ont une morale et une éthique. En fait, de nombreux pays divergent aussi sur cette question. Des pays comme l'Irlande, le Portugal et les Philippines exercent les restrictions les plus rigoureuses à l'égard de l'avortement. Dans ces pays, l'interdiction absolue de l'avortement ne souffre aucune exception, même dans le cas très précis où il s'agirait de sauver la vie de la mère. Des pays moins restrictifs autorisent l'avortement pour des raisons médicales affectant la mère. Toutefois, les restrictions sont le plus souvent minimes, et les pays imposant ces restrictions minimales sont le Japon, le Royaume-Uni, les pays scandinaves et les pays d'Europe de l'Est. On y pratique légalement l'avortement pour des raisons telles que des difficultés domestiques, la présence fréquente d'un trop grand nombre d'autres enfants, les difficultés financières, la situation de célibataire ou les difficultés de santé. Les lois les moins restrictives en matière d'avortement autorisent l'avortement sur demande, encore qu'il doive généralement être pratiqué dans un délai donné. Les pays ayant ce genre de législation sont la République populaire de Chine, le Danemark, la République démocratique d'Allemagne, la Tunisie, l'Union soviétique, la République démocratique du Viêt-nam et les États-Unis. Comme chez nous, les tenants des deux points de vue sur la question se retrouvent dans tout l'éventail des partis politiques des autres pays.

### L'ajournement

Il est manifeste que nous devons tous parler entièrement à titre personnel. Ayant lu beaucoup de choses et ayant beaucoup réfléchi sur la question, je suis absolument convaincu, sans l'ombre d'un doute, que la vie commence à la naissance. Il s'agit alors de savoir où est la démarcation entre le droit historique de la mère de faire certains choix pour elle-même et pour son corps et le droit de l'enfant de bénéficier de la protection de la loi. Nos ancêtres ont choisi la date de la naissance naturelle comme démarcation. C'est absolument insoutenable dans notre société moderne. A six ou sept mois, on peut retirer un enfant du ventre de sa mère, l'opérer et le remettre en place. Quand l'enfant est à l'extérieur du ventre de sa mère, il a tous les droits légaux d'une personne. Quand il y retourne, il perd aussitôt tous ses droits. Il faut avancer la date de démarcation, mais jusqu'où. J'attends avec impatience le moment de débattre davantage cette question pour pouvoir présenter mon opinion à la Chambre.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

• (1800)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES STUPÉFIANTS—L'ACCROISSEMENT DE LA TOXICOMANIE—  
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Bob Horner (Mississauga-Nord):** Madame la Présidente, le 20 mai 1987, je me suis levé à la Chambre pour demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) quand la stratégie nationale de lutte contre la drogue serait proposée et qu'est-ce qu'elle contiendrait. Pour participer au débat d'ajournement, selon le Règlement, on doit être insatisfait de la réponse du ministre. Je tiens à dire que je ne suis certainement pas insatisfait. En fait, je suis très satisfait. Je veux seulement aller plus loin et faire des recommandations.

Dans le discours du trône, le 1<sup>er</sup> octobre 1986, on lit:

Afin de prévenir l'abus des stupéfiants et de l'alcool, mon gouvernement proposera en outre une stratégie nationale de lutte contre la drogue et un vaste programme d'action contre la conduite avec facultés affaiblies.

C'était l'une des promesses du gouvernement et presque tout le monde l'a accueillie comme un progrès réel. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a fait exception en disant le 3 octobre 1986:

Il semble que quand Ronald Reagan a un problème d'abus des stupéfiants, le Canada attrape une épidémie.

Je pense que c'est une opinion très cynique que la plupart des Canadiens n'ont pas partagée.

Le 25 mai 1987 et la semaine suivante, plusieurs ministres ont fait des déclarations. Ce sont le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest), le ministre du Revenu national (M. MacKay), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark),